



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF

Question écrite n° 78290

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations que suscitent les propositions émanant de la commission de régulation de l'électricité, en matière de tarification de l'utilisation des réseaux de transfert et de distribution d'électricité. Il lui demande de lui faire connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Le 29 juillet 2005, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a transmis au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministre délégué à l'industrie, une proposition de nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Celle-ci est susceptible d'entraîner une baisse significative ; des recettes de certains distributeurs en raison notamment de la diminution des tarifs en basse tension. Les ministres n'ont pas manqué de soulever cette difficulté et d'en faire part au régulateur. À l'analyse, il apparaît toutefois que les tarifs ne sauraient avoir une incidence immédiate sur les comptes intégrés des distributeurs non nationalisés (DNN). En effet, la quasi-totalité des utilisateurs raccordés en basse tension n'ont pas exercé leur éligibilité et sont redevables des tarifs réglementés pour lesquels la moindre recette d'acheminement est exactement compensée par une augmentation des recettes incombant à l'activité de fourniture. Les conséquences des tarifs sur les comptes des DNN devraient donc rester limitées jusqu'au 1er juillet 2007. À cette échéance, la CRE devrait soumettre au Gouvernement une nouvelle proposition tarifaire. Toutefois, si les nouveaux tarifs avaient des conséquences notables, le Gouvernement aménagerait provisoirement le Fonds de péréquation de l'électricité. Cet aménagement serait destiné à assurer la transition entre le nouveau tarif et la proposition tarifaire que soumettra la CRE en 2007. Dans cette perspective, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ainsi que le ministre délégué à l'industrie ont décidé d'approuver la proposition de la CRE, l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs étant programmée au 1er janvier 2006.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78290

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10444

Réponse publiée le : 3 janvier 2006, page 78